

TERME [terminologie, lexicographie]

Du latin *terminus*, « ce qui définit, délimite un sens ». On appelle *termes* des unités lexicales (mots ou groupes de mots) qui relèvent d'un domaine de connaissances spécifique, et qui font l'objet d'une définition conventionnelle dans une communauté technique ou scientifique déterminée :

Étant des noms de notions, les termes suscitent des attentes doubles : il faut que ce soient des unités terminologiques intégrables dans des énoncés et pouvant y remplir des fonctions syntaxiques, même si leur morphologie n'est pas conforme aux règles de bonne formation lexicale, et il faut en même temps que ce soient des unités de connaissance à contenu stable, donc plus indépendantes du contexte que les mots ordinaires. La première exigence engage la cohérence de l'analyse linguistique, la seconde applique le principe scientifique de la réflexivité, c'est-à-dire de l'identité constante des unités prises en compte. [...] Les dénominations techniques sont dans la langue puisqu'elles sont susceptibles d'être traduites en langue étrangère, mais ce sont des dénominations de connaissances spécialisées, et c'est ce qui les rend pertinentes terminologiquement.

P. Lerat, *Les Langues spécialisées*, PUF, 1995.

L'attribution à une notion d'une étiquette dénomminative (ou appellative) spécialisée, dans le vocabulaire d'un technolecte*, ne doit pas être comprise comme l'appartenance des termes à la seule classe du substantif. L'origine lexicale des unités terminologiques peut être tout aussi bien nominale, adjectivale ou verbale. Ces unités terminologiques ont pour fonction d'identifier un objet ou un processus concret ou abstrait, simple ou complexe.

Au plan linguistique, trois critères principaux peuvent aider à distinguer les termes des autres unités lexicales. (i) Un terme appartient à une famille de mots de sens spécialisé dans la langue où il est employé. Il entretient donc des relations de dépendance très étroites au plan de la forme et au plan du contenu avec les autres unités de la série morphologique dans laquelle il s'inscrit. (ii) Un terme dispose d'une syntagmatique restreinte, qui s'observe notamment dans les co-occurrences conventionnelles qui le caractérisent. Les contraintes sémantiques de sélection des unités terminologiques ont donc fréquemment pour effet de les associer de manière systématique à d'autres unités relevant du même domaine de connaissances. (iii) Un terme vise à réunir les conditions maximales de transparence sémantique, et à établir un rapport de référence directe et univoque avec son domaine.

L'application de ce dernier critère, en sciences humaines, et notamment en sciences du langage, reste toutefois plus programmatique qu'effective, en raison du caractère nécessairement relatif des notions en usage dans ces domaines de connaissances, et du flou constitutif des mots qui servent à les énoncer :

Il n'y a aucun terme définissable et valable hors d'un point de vue précis, par suite de l'absence totale d'êtres linguistiques donnés en soi. Il n'est plus permis de faire usage d'un terme emprunté au point de vue A, si l'on passe au point de vue B. (I, 28)

[...] il est tout à fait inutile de se débattre avec la terminologie et de se figurer longtemps avec naïveté que c'est par maladresse ou incomplète disposition du vocabulaire qu'on ne trouve pas les expressions simples. Il n'y a pas du tout d'expression simple pour les choses à distinguer principalement en linguistique ; il ne peut pas y en avoir. L'expression simple sera algébrique ou ne sera pas. (III, II, 13b)

F. de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Gallimard, éd. S. Bouquet & R. Engler, 2002.

L'ensemble des termes d'une science, d'une technique ou d'un art constitue une terminologie. On appelle *terminographie* l'étude des unités terminologiques, et *terminotique* leur traitement automatique pour la constitution des bases de données.